



SIAEP DU LECTOIROIS

Eau Potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2024

SIAEP DU LECTOULOIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

SIAEP DU LECTOIROIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2024

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	7
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024.....	8
1.6.2.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023.....	8
1.6.3.	Production	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	9
1.6.5.	Autres volumes.....	10
1.6.6.	Volume consommé autorisé	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	12
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	19
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	20
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	20
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	21
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	21
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	21
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	22
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	23
4.	Financement des investissements.....	24
4.1.	Branchements en plomb.....	24
4.2.	Montants financiers.....	24
4.3.	État de la dette du service	24
4.4.	Amortissements	24
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	27

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEP DU LECTOIROIS
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☒	☐
Traitement (1)	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage (1)	☒	☐
Distribution	☒	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Berrac, Castet-Arrouy, Castéra-Lectourois, Gzaupouy, Gimbrède, La Romieu, Lagarde, Larroque-Engalin, Lectoure, Ligardes, Marsolan, Pergain-Taillac, Pouy-Roquelaure, Saint-Avit-Frandat, Saint-Martin-de-Goyne, Saint-Mézard, Sainte-Mère, Sempesserre
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☒ Oui, date d'approbation* : 4/12/2018 ☐ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 12/2010.. ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☒ Oui, date d'approbation* : 4/12/2018 ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en ☒ ☐ Délégation par Entreprise privée

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2021
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2030
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2030
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0
- Nature exacte de la mission du prestataire : la collectivité confie au délégataire le soin exclusif d'assurer à ses risques et périls la gestion et la continuité du service public de la distribution de l'eau potable à l'intérieur du périmètre de la délégation.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 7 982 habitants au 31/12/2024 (8 119 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 4 695 abonnés au 31/12/2024 (4 684 au 31/12/2023).

SIAEP DU LECTOIROIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2024

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

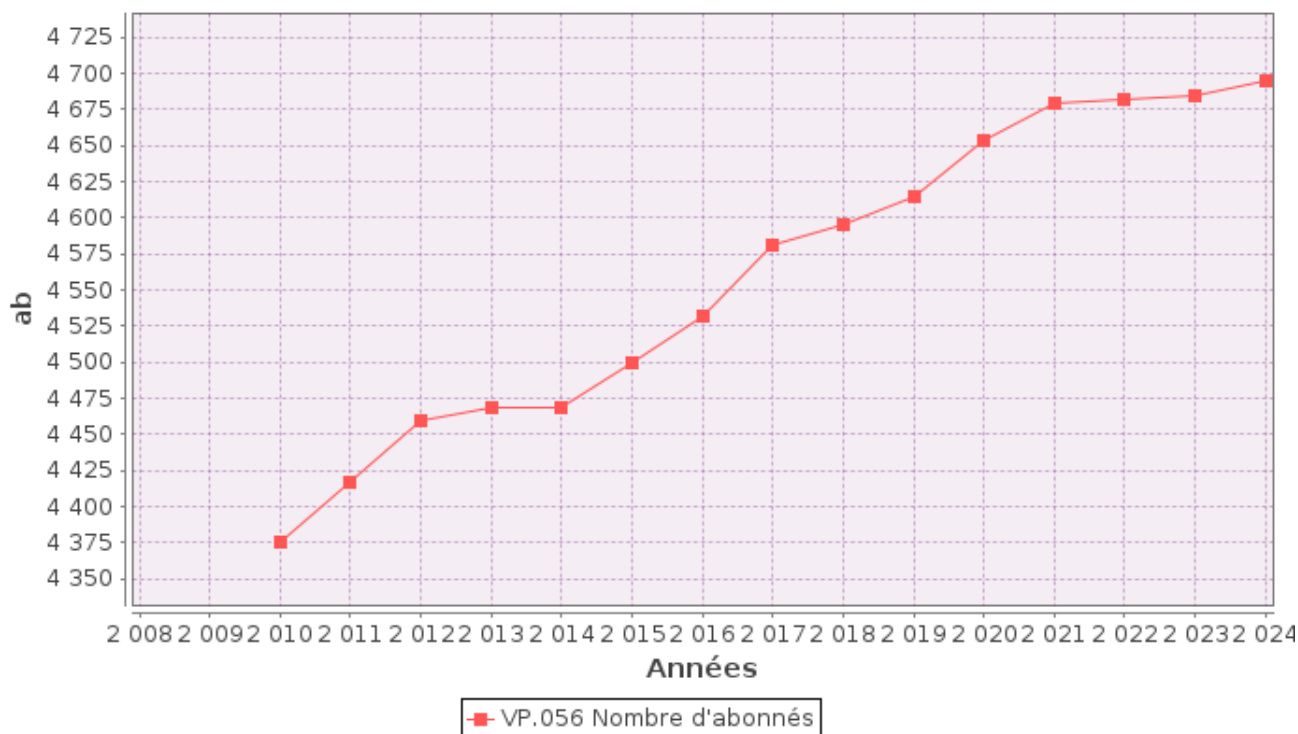
Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Berrac	62	62	62	62	0
Castet-Arrouy	188	188	188	192	2.1
Castéra-Lectourois	81	83	84	83	-1.2
Gazaupouy	167	168	167	169	1.2
Gimbrède	161	161	160	159	-0.6
La Romieu	363	359	358	356	-0.6
Lagarde	87	87	87	88	1.1
Larroque-Engalin	40	40	42	42	0
Lectoure	2342	2 342	2355	2 366	0.5
Ligardes	139	141	138	137	-0.7
Marsolan	262	260	261	259	-0.8
Pergain-Taillac	178	181	179	177	-1.1
Pouy-Roquelaure	75	75	75	74	-1.3
Saint-Avit-Frandat	55	56	55	57	3.6
Sainte-Mère	111	112	111	110	-0.9
Saint-Martin-de-Goyne	78	79	79	78	-1.3
Saint-Mézard	132	131	130	132	1.5
Sempesserre	158	157	153	154	0.7
Total	4 679	4 682	4 684	4 695	0.23

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 7,51 abonnés/km au 31/12/2024 (7,45 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,7 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,73 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 109 m³/abonné au 31/12/2024. (104,16 m³/abonné au 31/12/2023).

SIAEP DU LECTOUIROIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2024



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 923 762 m³ pour l'exercice 2024 (1 016 541 pour l'exercice 2023).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Lecture Repassac Station	Superficielle	250 m ³ /j	1 016 541	923 762	-9,1%
Total			1 016 541	923 762	-9,1%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 0%.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

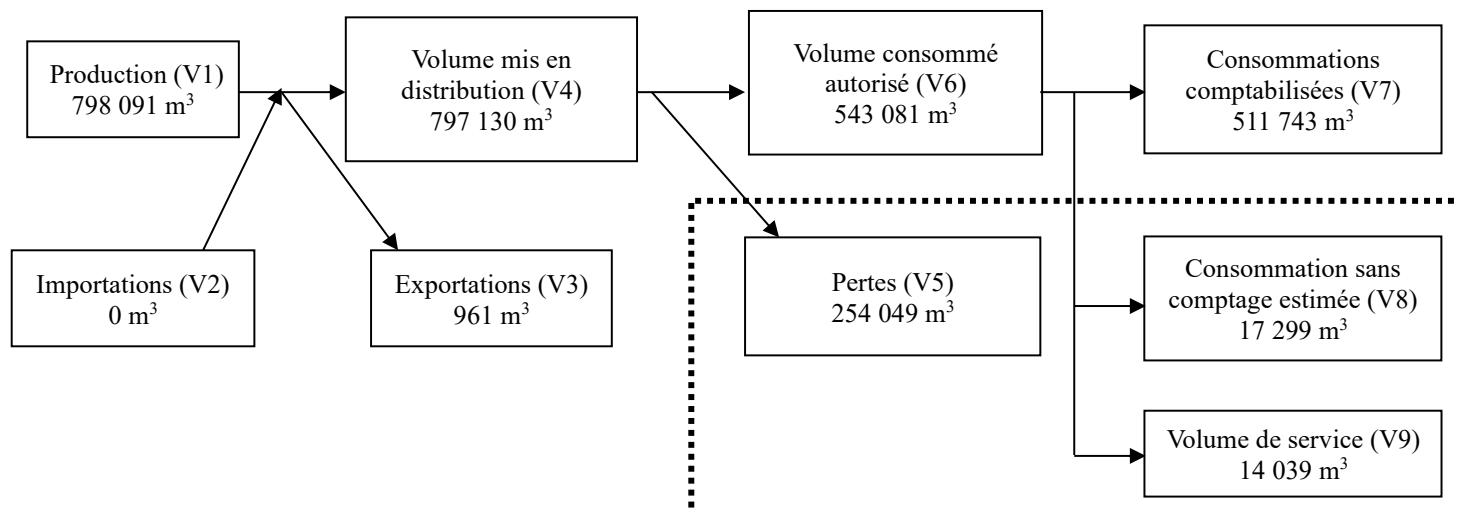


Pas d'achat d'eaux brutes

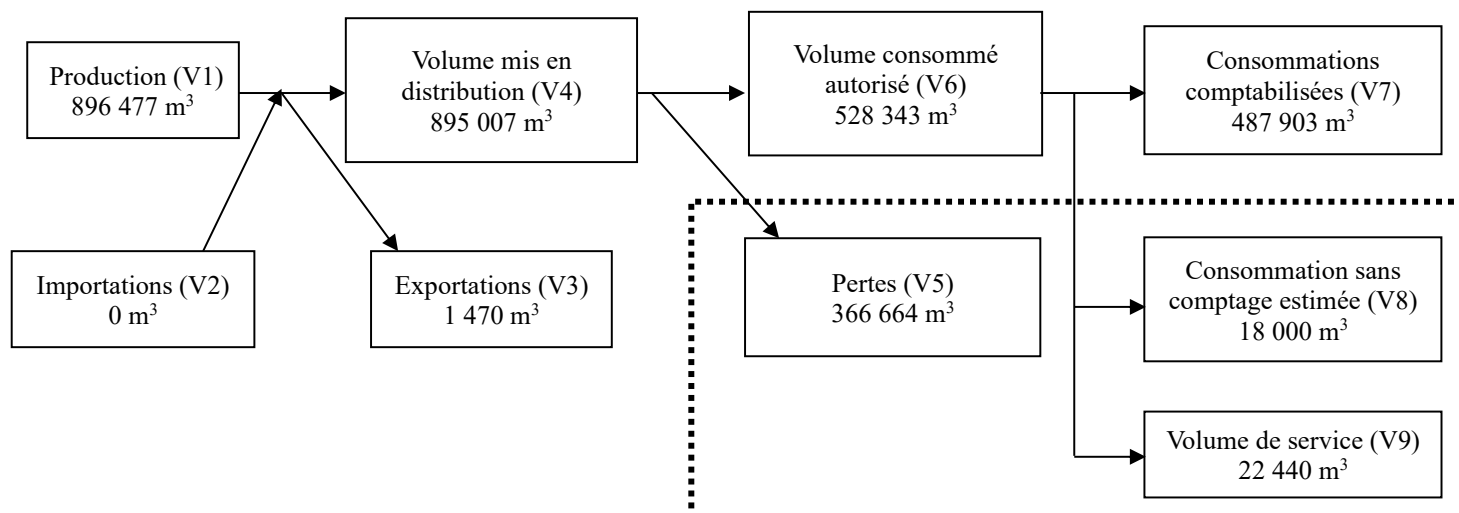
SIAEP DU LECTOIROIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2024

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



1.6.2. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



1.6.3. Production



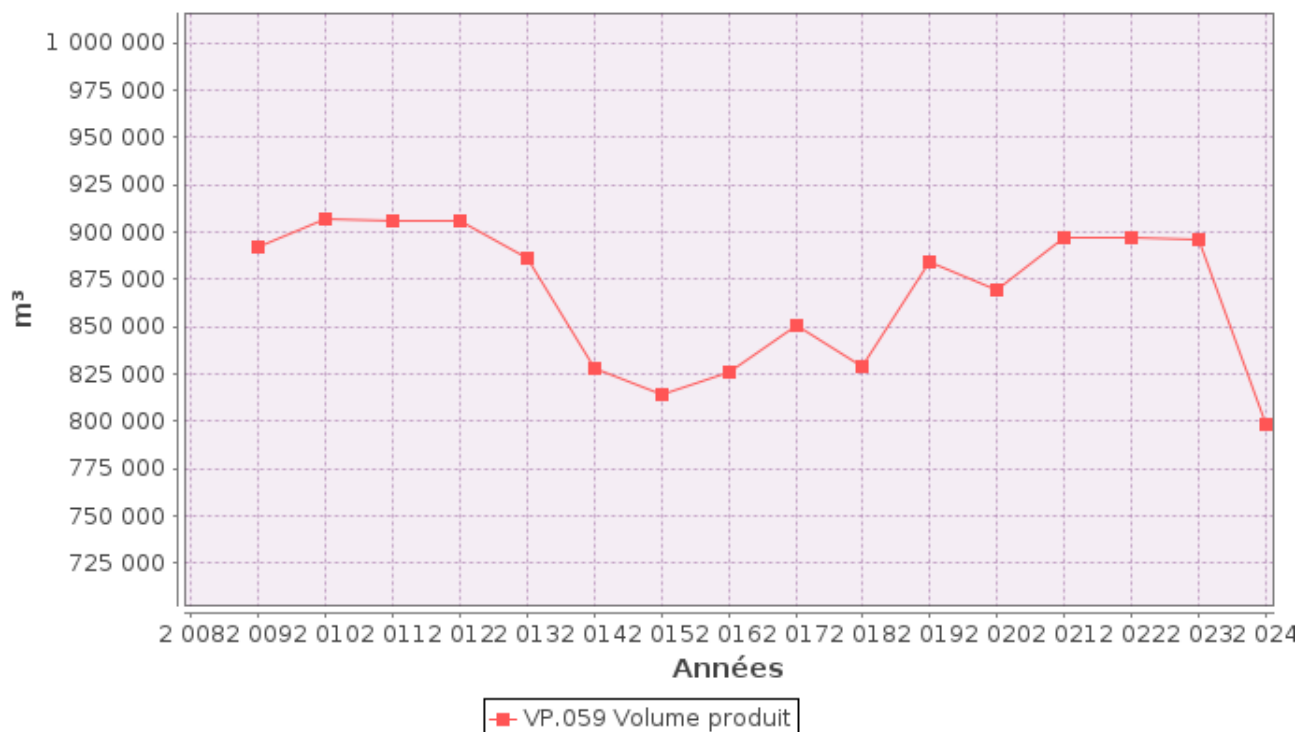
Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Lectoure repassac	Traitement physico-chimique poussé Affinage (CAP) Ultra filtration et désinfection

SIAEP DU LECTOIROIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2024

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Lectoure Repassac Station	896 477	798 091	-11%	80
Total du volume produit (V1)	896 477	798 091	-11%	80



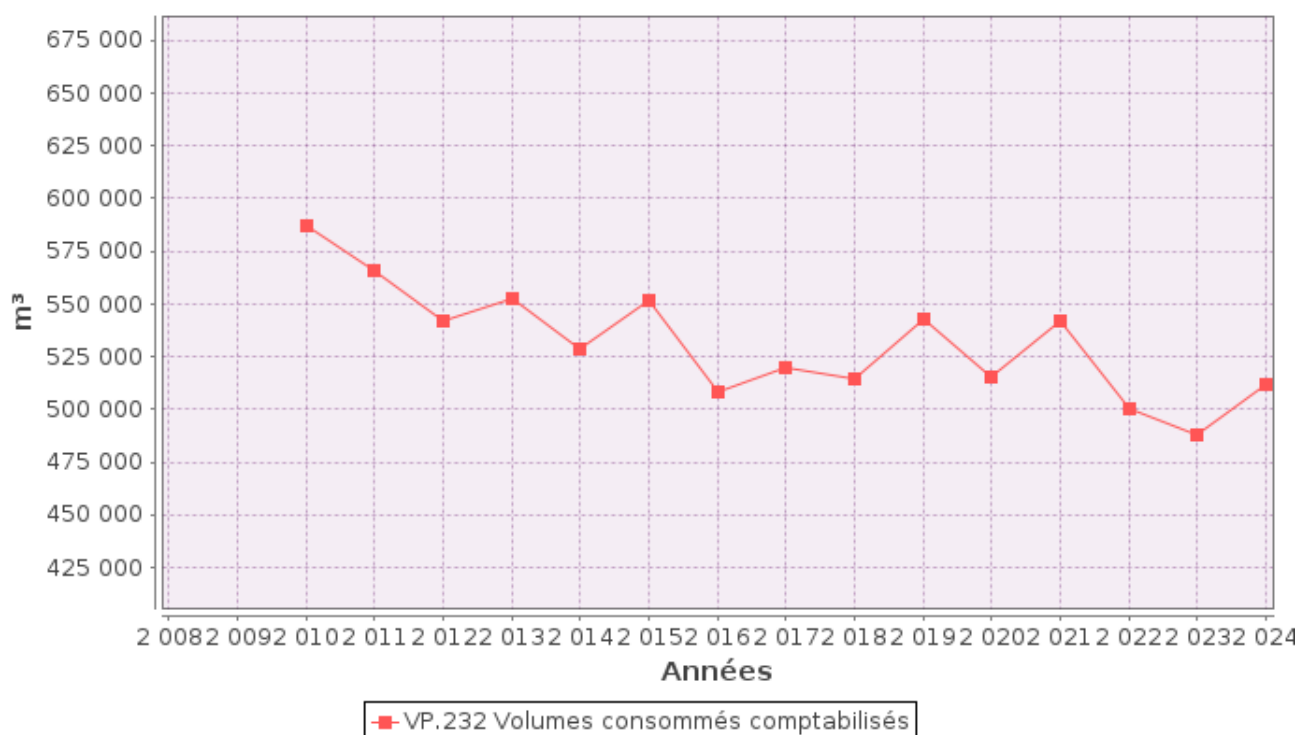
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	2021 en m ³	2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V7)	542 260	500 070	487 903	511 743	4,9%
Service du SYNDICAT DE L'ARRATZ	1 196	2 524	1 470	961	-34,6%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

SIAEP DU LECTOIROIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2024



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	16 560	18 000	17 299	-3,9%
Volume de service (V9)	15 232	22 440	14 039	-37,4%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	531 862	528 343	543 081	2,8%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 625,44 kilomètres au 31/12/2024 (629 au 31/12/2023).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	64,5 €	67,08 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,83 €/m ³	0,86 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	33,68 €	31,39 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,7712 €/m ³	0,7187 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,17 €/m ³	0,17 €/m ³
	Performance (Agence de l'Eau)	0 €/m ³	0,07 €/m ³
	Consommation Eau Potable (Agence de l'Eau)	0 €/m ³	0,32 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m ³	0 €/m ³
	Redevance Compagnie Aménagement Coteaux de Gascogne	0,12 €/m ³	0,12 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

SIAEP DU LECTOIROIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2024

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

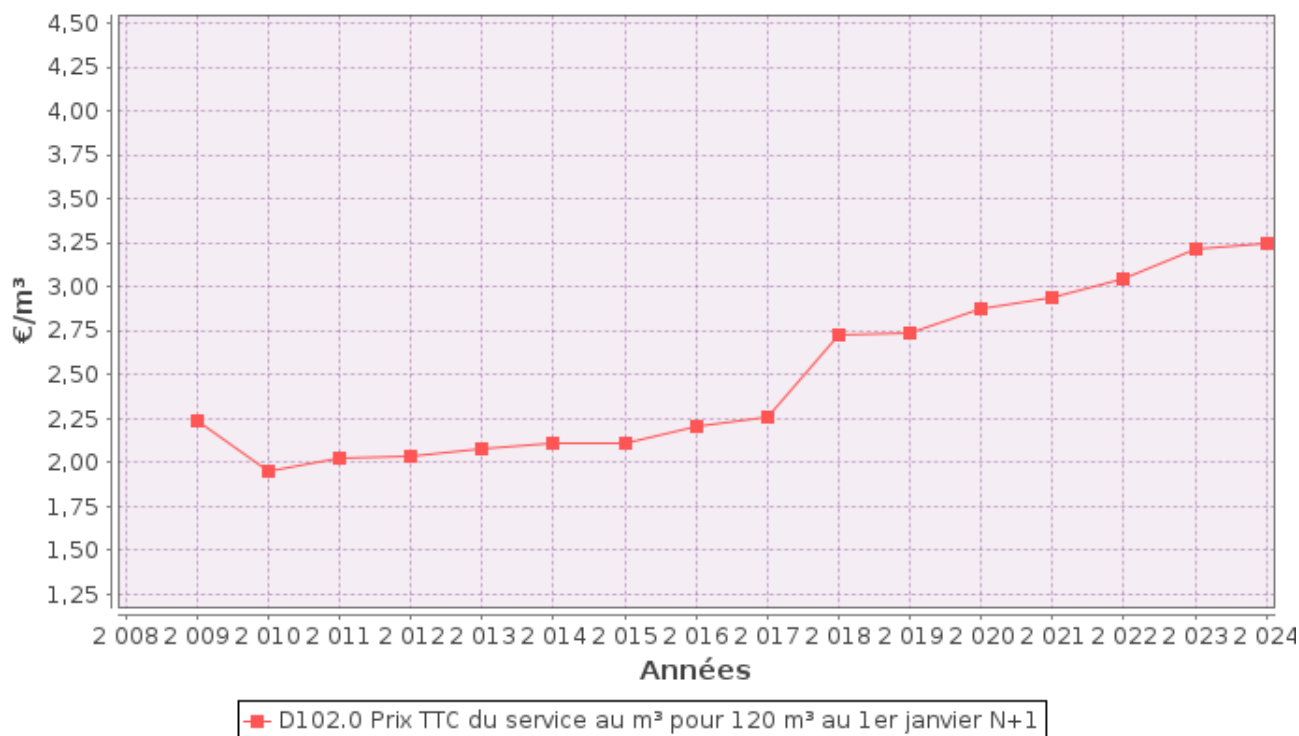


Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	64,50	67,08	4%
Part proportionnelle	99,60	103,20	3,6%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	164,10	170,28	3,8%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	33,68	31,39	-6,8%
Part proportionnelle	92,54	86,24	-6,8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	126,22	117,63	-6,8%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	20,40	20,40	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	—	—%
VNF Prélèvement :	—	—	—%
Autre :	14,40	14,40	0%
TVA	20,06	17,75	-11,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	94,46	101,92	7,9%
Total	384,78	389,83	1,3%
Prix TTC au m³	3,21	3,25	1,2%

SIAEP DU LECTOIROIS

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2024



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	727 792,33	706 970,02	733 581,25
<i>dont abonnements</i>	289 703,53	302 609,76	301 823,55
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-10 735,99	- 5 005,60	- 3 905,22
Total recettes de vente d'eau	717 056,34	701 964,42	729 676,03
Autres recettes (préciser) : CACG	35 823,37	58 098,17	62 076,10
Autres recettes (préciser) : organismes publics	103 000,00	265 000,00	168 500,00
Total des recettes	855 879,71	1 025 062,59	960 252,13

SIAEP DU LECTOIROIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2024

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	485 401,53	491 097,98	560 439,12
<i>dont abonnements</i>	113 693,13	145 446,67	157 603,48
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	18 267,66	-4 194,33	-4 995,64
Total recettes de vente d'eau	503 669,19	486 903,65	555 443,48
Recettes liées aux travaux	15 400	18 600	28 500
Autres recettes (préciser)	33 500	28 900	26 600
Total autres recettes	48 900	47 500	55 100
Total des recettes	552 569,19	534 403,65	610 543,48

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 1 356 443 € (1 246 966 € au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	25	0	25	0
Paramètres physico-chimiques	38	8	35	6

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	78,9%	82,9%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

SIAEP DU LECTOULOIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2024

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97,66%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	98,45%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	110

SIAEP DU LECTOIROIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2024

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

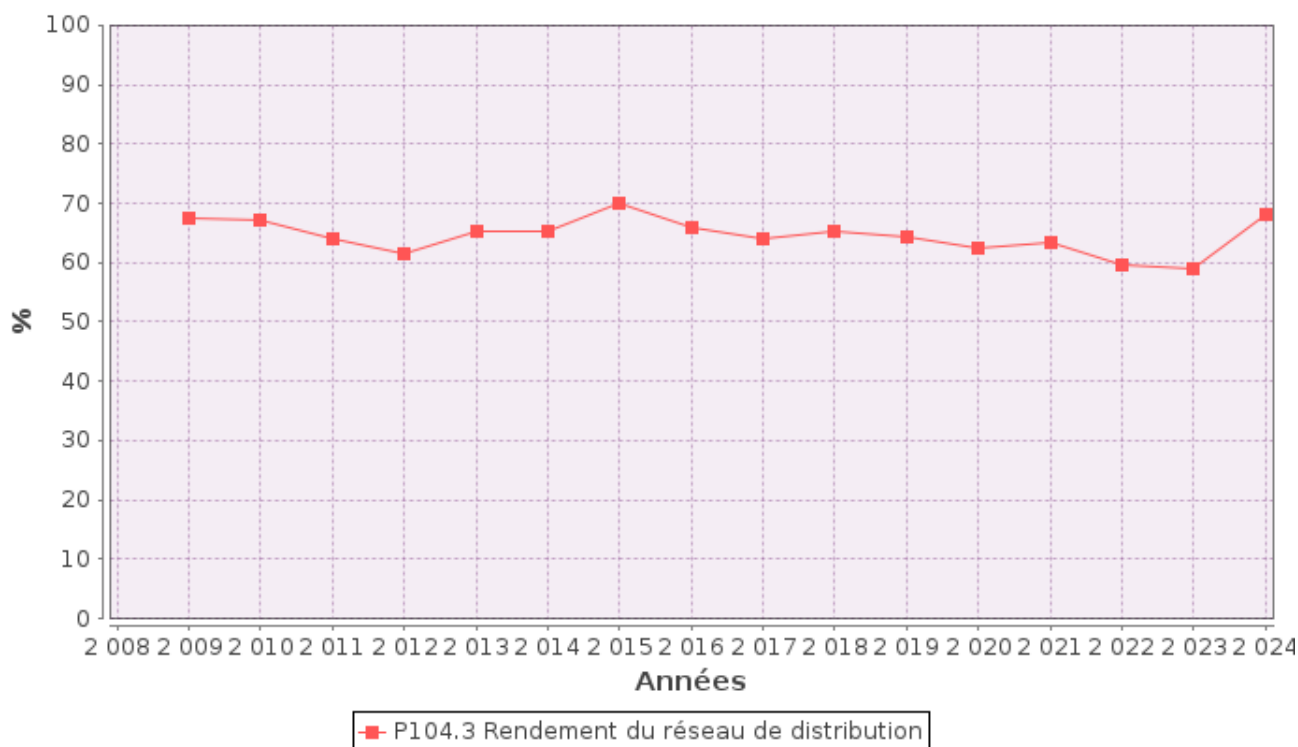
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	65,2 %	64,2 %	62,4 %	63,3 %	59,6 %	59,1 %	68,2 %
Indice Linéaire de Consommation [m ³ / jour / km]	2,43	2,5	2,39	2,48	2,32	2,31	2,38
Rendement primaire	62,2 %	61,6 %	59,5 %	60,5 %	55,9 %	54,5 %	64,2 %

SIAEP DU LECTOIROIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2024



3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,3 m³/j/km** (1,8 en 2023).

SIAEP DU LECTOIROIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2024

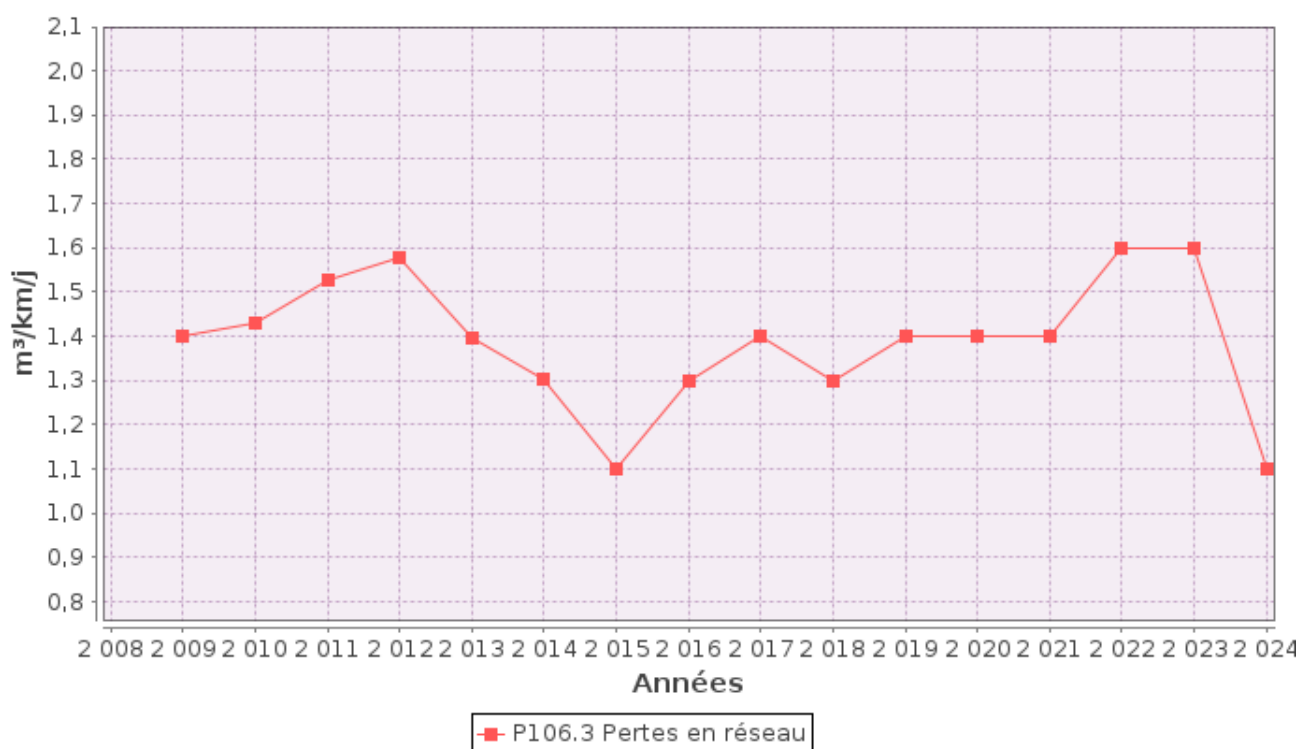
3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de **1,1** m³/j/km (1,6 en 2023).



SIAEP DU LECTOIROIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2024

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,53%	0,46%	0,49%	0,51%	0,6%
Linéaire renouvelé en km	2,200	2,185	5,170	3,300	5,425

Au cours des 5 dernières années, 18,72 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,6% (0,51 en 2023).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2023).

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, 136 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (142 en 2023), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 28,97 pour 1 000 abonnés (30,32 en 2023).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de 98,3% (95,8% en 2023).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

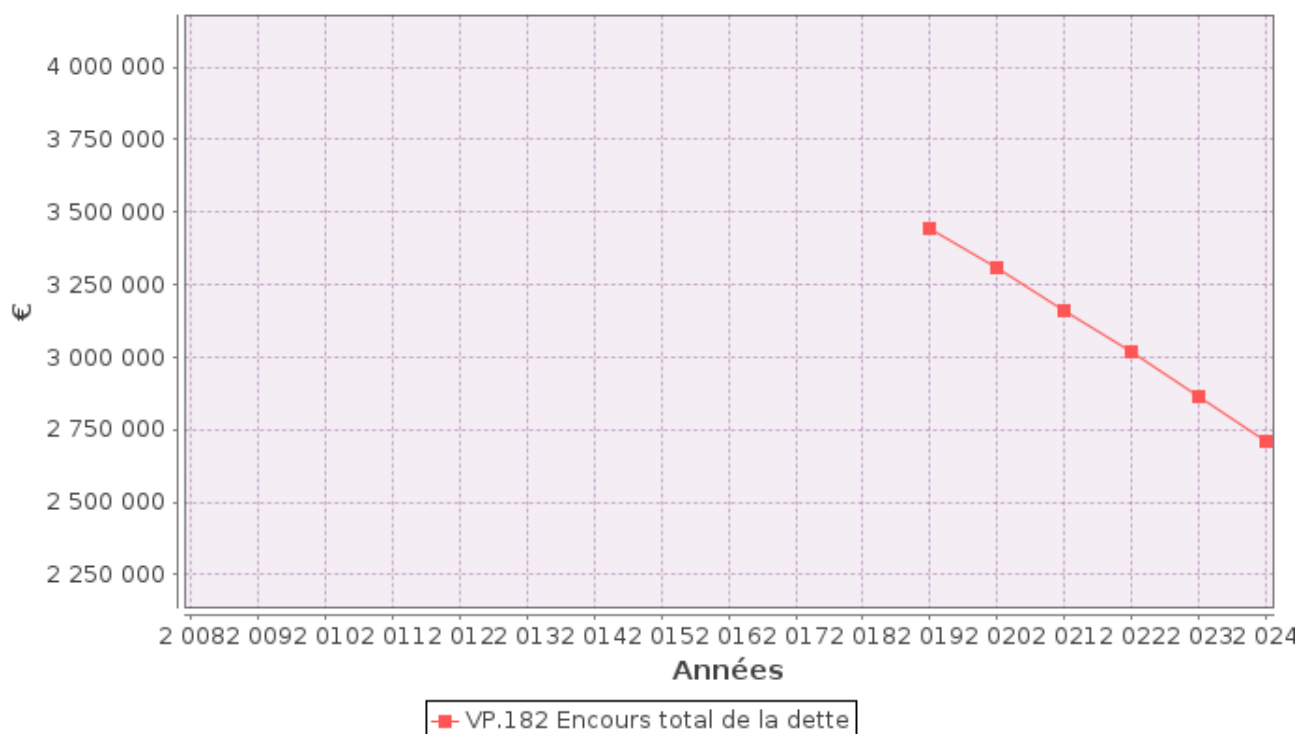
$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	3 017 095,17	2 866 970,74	2 713 053,1
Epargne brute annuelle en €	446 484,01	612 920	582 534
Durée d'extinction de la dette en années	6,8	4,7	4,7

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de 4,7 ans (4,7 en 2023).

Classement de l'indice :

Très bon	Indice < 6
Bon	6 < indice < 10
Mauvais	10 < indice < 15
Très mauvais	15 < indice



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple

SIAEP DU LECTOIROIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2024

suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31/12	32 004,48	13 421,81	26 059,04
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	1 275 998,7	1 502 551	1 625 111
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	2,51	0,89	1,6

Pour l'année 2024, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de 1,6% (0,89 en 2023).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 1

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de 0,85 pour 1000 abonnés (0,21 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre total des branchements	4 682	4 684
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	40	40
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,0%	0,0%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,854%	0,854%

4.2. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	501 143,75	957 299,75	504 363,00

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 866 970,74	2 866 970,74
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	150 124,44
	en intérêts	82 246,18
		153 941
		78 420

4.4. Amortissements



Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 410 155 €

4.5.Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2024 (0 €/m³ en 2023).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	8 119	7 982
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	3,21	3,25
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	78,9%	82,9%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	59,1%	68,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,8	1,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,6	1,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,51%	0,6%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0